

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 8602

présenté par
M. Larive

ARTICLE 50

L'alinéa 12 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Le "schéma de transformation" de pré-mise en place du système universel doit également définir les orientations d'une politique d'action sociale coordonnée au sein du SRU. Lorsque vous parlez "d'action sociale", cela sonne comme un peu d'exotisme, dans un projet de loi qui se veut parfaitement anti-social. Cela parce qu'il détruit notre système par répartition, qu'il amène à une baisse des pensions, qu'il repousse l'âge de départ à la retraite à taux plein, qu'il ne fait que mine de prendre en compte la précarité. Pour toutes les raisons que nous avons pu expliciter précédemment, en harmonie avec la volonté de la majorité des français.es, nous demandons la suppression de cet alinéa 12, mais également de cette réforme."